

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678666 NB LTÉE	Numéro de permis 2017786	Date d'inspection Le 27 août 2020	
Nom de l'établissement Garderie École de la Petite Enfance 2		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(b)	31 déc. 2020	27 août 2020
11(c)(ii) The qualifications and training requirements for administrators and educators are as follows: (c) at a full-time or part-time early learning and childcare centre, (ii) on and after July 1, 2020, (A) at least 50% of educators must hold a one-year Early Childhood Education Certificate or training that is equivalent in the opinion of the Minister, and (B) an administrator must hold a one-year Early Childhood Education Certificate or training that is equivalent in the opinion of the Minister. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	11(c)(ii)	27 août 2020	27 août 2020

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lors de ma supervision le ratio est maintenu</li> <li>• Après vérification les dossiers d'un des membres du personnel n'avaient pas le cours de RCR à jour nous avons eu une conversation afin de remédier et de s'assurer que le cours soit pris le plus rapidement possible.</li> <li>• Au moins 50 % des éducateurs sont titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.</li> <li>• L'administrateur est titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.</li> </ul> <p>Une discussion avec l'exploitante pour les éducatrices qui n'avaient pas encore terminé le curriculum éducatif afin qu'elle le termine où s'inscrit pour celle qui n'avait pas terminé de s'assurer de le terminer.</p>
--

original signé par  
Sylvie Richardson

27 août 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date